

Un discret message

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1965)**

Heft 44

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1029058>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

à Genève

veulent pas être considérées comme des machines à subventions.

Il fallut donc dès 1948 notamment trouver d'autres moyens de financement.

On eut recours au canton de Genève qui, en 1949, porta sa subvention de 40 000 à 100 000 francs, puis à 200 000 en 1950. Cette augmentation fut un des arguments utilisés pour obtenir, à partir de 1952, à une époque où le Conseil fédéral refusait obstinément de subventionner les universités cantonales, une subvention fédérale de 100 000 francs. Le même processus d'augmentations justifiées l'une par l'autre se renouvela et, dès 1962, la Confédération versa 300 000 francs par an (plus une dépense de quelque deux millions pour la réfection des locaux mis gratuitement à la disposition de l'institut) tandis que la contribution cantonale passait de 400 000 à 580 000 francs pour atteindre 660 000 francs au budget de 1966. Et bientôt la Confédération donnera 500 000 francs (1966 et 1967) et 800 000 francs dès 1968.

Pendant ce temps, malgré l'augmentation des subventions suisses et de l'effort de Genève et de la Confédération, on continua à mettre à contribution les fondations américaines : Rockefeller en 1956, Ford deux ans plus tard. Créée en 1957, la FERIS permit de solliciter les fonds américains sous une nouvelle étiquette. Ces versements ont souvent une destination précise : payer tel enseignement, tel séminaire ; permettre l'organisation d'un colloque, subventionner une recherche, verser des bourses à des étudiants de telle ou telle nation...

En 1961, le budget d'exploitation de l'institut était de l'ordre d'un million. Par 700 000 francs de subventions, les pouvoirs publics couvraient plus des deux tiers des frais. Aujourd'hui leur apport dépasse largement le million ; dans deux ans, il dépassera un million et demi. Si l'on tient compte du nombre restreint des étudiants, c'est une somme considérable. L'Etat fédéral et cantonal consacrent probablement plus d'argent à la formation d'un étudiant à l'IUHEI qu'à la formation d'un étudiant en sciences humaines à l'université.

Or, ce soutien généreux pose un problème de politique universitaire.

Une école post-universitaire

L'institut a non seulement étendu ces dernières années le champ de son activité en coordonnant son enseignement avec celui de l'Institut africain et l'Institut d'études européennes, fondé en 1963, mais il ne se limite plus, comme le prévoyaient ses statuts, aux relations internationales contemporaines. Il concurrence la Faculté des lettres en ouvrant de véritables cours d'histoire : « L'ère bismarkienne », « La III^e République et sa politique étrangère », « Le socialisme international au XIX^e siècle », « Aux

sources du communisme ». Il se consacre tout particulièrement à l'étude du mouvement ouvrier, l'ironie de l'histoire voulant que les révolutionnaires du XIX^e siècle soient soumis aux recherches des chercheurs qu'encouragent les bourses Rockefeller, Ford ou Nestlé. Méandres du matérialisme dialectique ! L'institut, grâce à ses ressources financières variées peut offrir aux professeurs et aux étudiants des avantages qui, petit à petit, lui confèrent un prestige supérieur à celui de l'université. La souplesse de son organisation l'autorise aussi bien à faire appel à certains professeurs de l'université qui lui consacrent alors une part de leur activité que de permettre à certains professeurs de l'institut d'accorder une partie de leur temps au service de l'industrie : M. Gilbert Etienne fait des études de marché pour la Fédération horlogère ; M. Curzon dirige la succursale genevoise de la Fisecon Limited S.A., de Londres.

Aux étudiants avancés et aux gradués sont souvent offertes des bourses plus généreuses que nulle part ailleurs, des possibilités de publier quelques études, parfois dans le bulletin SEDEIS (bulletin ronéotypé trimestriel de la Société d'études et de documentation économiques, industrielles et sociales, à Paris, qui, sous la direction de Bertrand de Jouvenel, publie des études économiques : prix de l'abonnement, 250 francs par an ! Certains de ces travaux sont traduits en anglais et publiés dans Futuribles, studies in conjuncture, qui paraît à Genève, notamment avec l'appui financier de la FERIS dont nous avons parlé plus haut). A la fin de leurs études, ils ont des chances de faire carrière, pour autant qu'ils aient retenu l'attention et mérité une recommandation de l'IUHEI, dans des organisations internationales, dans l'industrie, ou dans des instituts de sciences politiques en Suisse et à l'étranger. L'Association des Anciens, fort active, facilite ces placements. L'institut, enfin, est un de ces débouchés, car il se propose de former lui-même un grand nombre de ses propres enseignants.

Tous ces avantages rendent cette maison attractive. Elle tend à se présenter comme une école de niveau post-universitaire. Les universités cantonales et leurs facultés des sciences humaines qui ne peuvent se développer au même rythme, qui n'ont ni les mêmes ressources, ni les mêmes relations, qui n'ont pas de semblables « entrées » s'en trouvent déclassées. Mais est-ce critiquable ?

L'enseignement universitaire l'industrie et l'Etat

C'est avec bonne conscience que l'industrie et le monde des affaires prospectent de la sorte le milieu des jeunes universitaires : ils leur rendent service en trouvant des débouchés à leur talent, ils servent

le pays en utilisant des hommes aptes à conduire les batailles de la concurrence internationale.

Dans notre régime, ce raisonnement est inattaquable. Mais il est alors pour le moins indispensable que les pouvoirs publics songent à la formation de leurs propres cadres et qu'ils préparent les hommes qui devront faire contrepoids aux intérêts privés. C'est une tâche indispensable.

Dans leurs réponses à notre dernier référendum, plusieurs lecteurs ont émis le vœu que soit créée en Suisse une école de cadres pour tous ceux qui doivent assumer des responsabilités publiques. Or, curieusement, l'on découvre que c'est l'IUHEI, si étroitement lié au capitalisme suisse et international, qui sert d'école de stages pour nos futurs diplomates. En 1961, pour justifier sa subvention, le Conseil fédéral déclarait :

« Il serait regrettable que dans un institut auquel le Département politique est heureux de recourir pour la formation des jeunes diplomates suisses une partie des professeurs permanents continuent à être rétribués par des fondations étrangères ».

Non seulement l'enseignement public du degré supérieur n'a pas la possibilité de se charger de cette tâche, mais l'argent qui lui permettrait d'accomplir ce travail sert à subventionner un institut qui répond à d'autres fins et qui doit, même si l'on sait s'y montrer libéral, tenir compte aussi des desiderata implicites des riches mécènes qui lui permettent de mieux vivre.

Or, seule l'université publique est en mesure de faire figurer à son programme des cours où seraient analysés aussi bien que le marketing les techniques de l'obtention du consensus dans l'entreprise ou des modalités d'exploitation des consommateurs. Seule l'université a l'indépendance nécessaire pour faire une place au problème de l'organisation des travailleurs, de la formation syndicale, pour entreprendre une étude critique des monopoles, y compris des monopoles semblables à ceux qui subventionnent l'IUHEI.

Aussi le développement de l'IUHEI pose-t-il deux problèmes :

- celui d'une aide accrue aux facultés de sciences humaines des universités d'Etat ;
- celui de la formation indépendante et du recrutement des cadres indispensables aux secteurs publics et collectifs.

Au XIX^e siècle, l'université était surtout soucieuse de défendre face à l'Etat sa liberté académique. Aujourd'hui, c'est face au monde du profit qu'elle doit sauvegarder son indépendance et sa liberté. Mais cette autonomie présuppose que l'Etat croie à sa mission et qu'il lui donne les moyens de l'accomplir.

Dans les sciences humaines surtout, primauté à l'enseignement public.

Un « Blick » romand ?

Une annonce publicitaire, qui n'a eu qu'une discrète diffusion, car il ne semble pas que la grande presse ait accepté de lui ouvrir ses colonnes, intrigue les cercles de journalistes.

Un Centre Romand de l'Information et de l'Actualité C.R.I.A. (sic) désire lancer un journal romand qui prendrait le titre de « La Tribune romande » avec en supplément « Le Choc » (sic).

Le répondant est l'imprimerie Fragnière S.A., Frimbourg. Modeste imprimerie locale et familiale, elle ne possède pas les moyens, c'est-à-dire les millions, qu'exige aujourd'hui le lancement d'un quotidien. Elle ne prétend d'ailleurs parler qu'au nom d'un groupe financier suisse de la presse et de la publicité.

Pour l'instant, les promoteurs cherchent à constituer

l'équipe de base : un rédacteur en chef, un rédacteur-adjoint, un chef-reporter « de classe internationale » ; la mise au concours était ouverte jusqu'au 15 octobre.

Les rédacteurs en chef des journaux romands ont mis en garde leurs journalistes, leur déconseillant de s'engager dans cette affaire ; les agences de publicité, de leur côté, auraient refusé d'affermir la publicité de ce nouveau journal.

Malgré la discrétion des responsables, chacun s'accorde pour voir là une tentative du groupe Ringier, qui édite « Blick », de s'implanter en Suisse romande. Il semble que l'on en soit pour l'instant au stade des ballons d'essai.

Un « Blick » romand ? Merci bien. « France-Soir » nous suffit !

Un discret message

Dans notre commentaire d'une émission T.V. sur les pénitenciers, nous regrettons que la réforme des établissements exigée par le nouveau Code fédéral suisse ne soit pas encore réalisée. Et pourtant les Cantons avaient un long délai devant eux : vingt ans jusqu'à fin 1962. Il fut prolongé une fois déjà jusqu'à fin 1966. Nous disions qu'à cette date rien ne serait mis en place. Il n'était pas difficile d'être prophète. Aussi le Conseil fédéral propose-t-il par message aux Chambres d'accorder une rallonge jusqu'au 31 décembre 1972.

Et en 1972 ? Ose-t-on espérer ?

Ajoutons que cette réforme pénitentiaire doit faire l'objet d'un concordat intercantonal et qu'elle exigera une collaboration active des cantons romands, chacun d'entre eux prenant en charge des catégories différentes de détenus.